

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU 11 JANVIER 2022**

Les membres du Conseil municipal de CARGÈSE, régulièrement convoqués le six janvier deux mille vingt-deux, sont réunis, l'an deux mille vingt-deux, le onze janvier, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François **GARIDACCI**.

Membres : 15

Secrétaire de séance : Emmanuelle PERONI

N°2022/02

MEMBRES PRÉSENTS	
ZANNETTI Pierre	FRIMIGACCI Lucie
FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	ALESSANDRI Jérôme
POGGI Dominique	CINOTTI Sandrine
PAOLI Jean-Paul	SUSINI Ange
ALESSANDRI Stéphanie	GARIDACCI François
MEMBRES ABSENTS	
COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric	DRAGACCI-CODACCIONI Hélène
MIGEVANT Pierre-Jean	ZANETTACCI Alexia
NEGRONI-DESINI Vannina	
MEMBRES REPRÉSENTÉS	
MIGEVANT Pierre-Jean donne procuration à ZANNETTI Pierre	
DRAGACCI-CODACCIONI Hélène donne procuration à FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle	
ZANETTACCI Alexia donne procuration à ALESSANDRI Jérôme	
NEGRONI-DESINI Vannina donne procuration à PAOLI Jean-Paul	

OBJET : Suppression de l'emploi de Directeur/Directrice du centre culturel créé par délibération n°2018/53 en date du 22 septembre 2018.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°2018/53 en date du 22 septembre 2018 créant un emploi de Directeur/Directrice du centre culturel de Cargèse ;

Vu la délibération n°2021/49 en date du 16 octobre 2021 portant création d'un emploi de Directeur/Directrice du centre culturel de Cargèse à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 13 décembre 2021 et portant sur la suppression de l'emploi de Directeur/Directrice du centre culturel communal créé par délibération n°2018/53 en date du 22 septembre 2018 ;

Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'un emploi permanent à temps complet de Directeur/Directrice du centre culturel communal, relevant du grade d'attaché territorial, avait été créé par délibération n°2018/53 en date du 22 septembre 2018.

Monsieur le Maire expose aux élus que le contrat à durée déterminée de l'agent occupant l'emploi précité et recruté sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale était en vigueur jusqu'au 31 décembre 2021, et qu'il serait pertinent de supprimer désormais ledit emploi, étant rappelé qu'un nouvel emploi de Directeur/Directrice du centre culturel a été créé à compter du 1er janvier 2022, conformément à la délibération du Conseil municipal n°2021/49 en date du 16 octobre 2021.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de supprimer l'emploi de Directeur/Directrice du centre culturel communal créé par délibération n°2018/53 en date du 22 septembre 2018.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour 14 dont 4 procurations.

Le Maire,
François GARIDACCI